



Rapport annuel

au 31 décembre 2025

LBPAM FUNDS compartiment : LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

Action I, Action X

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration
Rapport sur le gouvernement d'entreprise
Orientation des placements
Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif
Bilan passif
Hors bilan
Compte de résultat
Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM

Administrateurs

- **M. Guillaume LASSERRE**
Directeur de la Gestion
LBP AM
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Mathilde SAUVE DUTRAY
Directeur du Développement et Marketing
LBP AM

Directeur Général

- **M. Pierre ERNST**
Secrétaire général
LBP AM

Commissaire aux comptes

- **Cabinet KPMG**
Représenté par M. Amaury COUPLEZ

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Au titre de l'article L225-37-4 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV. Les informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission/ échéance au
Pierre ERNST			
SA à Directoire LBP AM		Secrétaire général	
SA OSTRUM ASSET MANAGEMENT	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO	Administrateur et président du conseil d'administration (jusqu'au 28 octobre 2025)	Néant	
SICAV LBPAM FUNDS	Président du conseil d'administration, administrateur et directeur général (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
SICAV LBPAM ACTIONS MONDE	Administrateur (depuis le 7 mai 2025)	Néant	
Guillaume LASSERRE			
SA à Directoire LBP AM		Directeur de la gestion	
SICAV ECHIQUIER NORTH AMERICA	Président du conseil d'administration et administrateur (depuis le 17 juillet 2025)	Néant	
SICAV LBPAM FUNDS	Administrateur	Néant	
SICAV LBPAM SRI HUMAN RIGHTS	Directeur général	Néant	
Mathilde SAUVE DUTRAY			
SA à Directoire LBP AM		Directeur du Développement et Marketing	
SICAV LBPAM FUNDS	RP de LBP AM, administrateur	Néant	
SA Tocqueville Finance	Administrateur, Membre du comité d'audit	Néant	
SAS Easybourse	Administrateur	Néant	

CONVENTIONS, AUTRES QUE CELLES PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES, INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % DE LA SICAV ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA SICAV POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL

NÉANT

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIRS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

NÉANT

ORGANE CHOISI POUR EXERCER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

Le conseil d'administration a choisi un mode de direction avec cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement) majorée comme suit pour chacune des catégories d'actions :
 - objectif de performance supérieure de 4 % par an à celle de l'€STR pour l'action I,
 - objectif de performance supérieure de 4.4 % par an à celle de l'€STR pour l'action X,
- et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le Compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Cependant, à titre exclusivement indicatif, la performance du Compartiment peut être comparée *a posteriori* à celle de l'indice de l'€STR capitalisé. Cet indice est le taux d'intérêt de référence du marché monétaire qui reflète le coût des emprunts au jour le jour appliqué par les banques de la zone euro.

Le Compartiment est géré activement. L'indice L'€STR est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice €STR est calculé par la Banque centrale européenne (BCE) et publié sur le site Internet www.emmi-benchmarks.eu

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que cet indicateur de référence ne pourra refléter l'objectif de gestion du Compartiment. La composition du portefeuille ne cherchera pas à reproduire la composition de l'indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, ou hors valeurs exclues selon le label ISR français et note quantitative), la note moyenne ISR que le Compartiment devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent les indices FTSE Convertible Global Focus Hedged STOXX Europe 600 et S&P 500¹ et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur les 4 piliers suivants permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au Compartiment à condition que la note moyenne

¹ L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est un indice représentatif du marché international des obligations convertibles. L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL). L'indice FTSE Convertible Global Focus Hedged est utilisé par le Compartiment au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.lseg.com/en/ftse-russell/indices/convertible-indices>.

Avec un nombre fixe de 600 composants, l'indice STOXX Europe 600 représente les sociétés de grande, moyenne et petite capitalisation dans 17 pays de la région européenne. L'indice STOXX Europe 600 inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice STOXX Europe 600 est calculé et publié par son administrateur Stoxx Limited. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com>.

L'indice S&P 500 Dividendes Nets Réinvestis est un indice « actions ». Les actions entrant dans la composition de l'Indice S&P 500 sont issues de l'univers des 500 valeurs les plus importantes du marché des États-Unis. L'Indice S&P 500 inclut les 500 premières entreprises américaines par la capitalisation boursière, les entreprises sélectionnées devant être domiciliées aux États-Unis, publier ses comptes selon les normes comptables américaines, être listées sur le NYSE ou le NASDAQ et avoir un capital flottant d'au moins 50 %. L'indice S&P 500 est calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC. L'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.standardandpoors.com>. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

extra-financière du Compartiment respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille.

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières.

La stratégie d'investissement du Compartiment cherche à mettre en œuvre et à gérer un des stratégies flexibles sur l'ensemble du marché des convertibles et des options (niveau d'exposition au marché, allocation entre les stratégies convertibles, volatilité actions, crédit, et/ou dérivés de crédit). Ces stratégies seront mises en place de manière discrétionnaire en fonction des opportunités (il n'y a pas de pondération déterminée).

■ **Stratégies sur les obligations convertibles**

Les stratégies sur les obligations convertibles sont des stratégies mises en place de manière à prendre une exposition sur un ou plusieurs paramètres des obligations convertibles et à anticiper une évolution favorable de ces niveaux. Ces paramètres peuvent être notamment l'action sous-jacente, la volatilité implicite, le crédit ou certaines clauses de prospectus établi lors de l'émission (principalement les clauses de protection de l'actionnaire en cas d'Offre Publique d'Achat). Ces stratégies consistent principalement à prendre des positions acheteuses sur des obligations convertibles et d'en couvrir pour tout ou partie le risque actions sous-jacent.

■ **Stratégies de volatilité**

Les stratégies de volatilité pourront être mises en place sur les marchés taux, change, crédit et actions de manière à chercher à bénéficier d'une évolution anticipée favorable des niveaux de volatilités implicites ou d'une évolution anticipée favorable du spread entre la volatilité implicite et la volatilité réalisée.

La stratégie d'investissement du Compartiment ne présente pas un biais directionnel durable et significatif aux marchés obligataires ou aux marchés des actions. Le Compartiment visera ainsi à générer une performance absolue positive quelles que soient les conditions de marché.

Ces stratégies seront réalisées dans le respect des contraintes suivantes applicables à l'ensemble du portefeuille :

- la sensibilité aux taux d'intérêt sera maintenue dans la fourchette [-3; + 3],
- l'exposition globale du Compartiment au risque action, qui résultera de l'ensemble des instruments financiers détenus par le Compartiment sera comprise entre -20 % et 50 %,
- l'exposition au risque de change pourra atteindre 40 % de l'actif net du fonds (sur toutes devises)

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse mais ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, sur le marché mondial des obligations convertibles, dans la limite de 10 % de l'actif net du compartiment et sous réserve que ces titres respectent les contraintes du Label ISR. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du Compartiment.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions et titres de créance émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du Compartiment. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro- économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

73. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

Le portefeuille peut détenir des actions en direct (dans la limite de 10 % de l'actif net). Ces actions proviennent principalement d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. Elles sont majoritairement (au minimum à 50 %) européennes et peuvent être de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Compartiment est majoritairement investi dans des titres de créance comportant une exposition aux actions de sociétés ayant leur siège social dans un des pays de l'EEE (obligations convertibles, obligations échangeables en actions, obligations à bons de souscription d'actions, obligations remboursables en actions). Le Compartiment peut également investir jusqu'à 40 % de l'actif net dans des titres de créances et instruments du marché monétaire hors EEE y compris les pays émergents (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé. Ces titres d'États peuvent représenter 70 % maximum de l'actif net du Compartiment. La fourchette de sensibilité est [-3;+3].

L'investissement dans les titres de créances et instruments du marché monétaire sera au minimum de 60 % de l'actif net et au maximum 110 % de l'actif net. Les sociétés sous-jacentes à ces titres investis par le Compartiment pourront être de toute taille de capitalisation boursière.

Ces titres pourront être libellés en toute devise.

Les titres retenus ont majoritairement une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investissement Grade" ou de notation jugée équivalente par la Société de Gestion) en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de Gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Selon la même méthodologie, le Compartiment peut également investir dans des titres à caractères spéculatifs ayant une notation inférieure à BBB-/Baa3 ou de notation jugée équivalente selon la société de gestion, dits « *non Investment Grade* » dans la limite de 50 % de l'actif net. La sélection des titres de créance ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation mais repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Les titres sont choisis en fonction de leur profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire. Les titres non notés devront bénéficier d'une évaluation interne par la Société de Gestion du Compartiment.

La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le risque de change, qu'il soit direct ou indirect, n'a pas vocation à être systématiquement couvert.

■ Parts ou actions d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger

Dans la limite de 10 % de son actif net, le Compartiment peut également investir en parts ou actions d'OPCVM français ou en parts ou actions d'OPCVM européens ainsi qu'en parts ou actions de fonds d'investissement alternatifs (FIA) de droit français.

Le Compartiment se réserve également la possibilité d'investir dans des OPC indiciels cotés (ETF ou trackers²). Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le Compartiment n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé. Ces OPC peuvent être gérés par la Société de Gestion, ou une société.

S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du Compartiment et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

² Fonds Commun de Placement et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger, répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80, etc.) et négociables en continu sur un marché réglementé.

74. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture, d'exposition (positive ou négative), auxquelles le Compartiment a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

■ **Ainsi, les risques sur lesquels le gérant pourra intervenir :**

Risques actions, taux, crédit, indices de volatilité, change.

■ **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

Le gérant peut prendre des positions pour exposer / couvrir le portefeuille aux risques mentionnés ci-dessus.

■ **Nature des instruments utilisés**

Le Compartiment pourra intervenir sur :

- Futures, et options de taux et swaps de taux (ces instruments seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres et d'augmenter l'exposition du portefeuille au risque de taux).
- Futures et options sur actions ou indices actions sur les actions ou indices actions (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque actions (lié aux investissements dans des titres de créance comportant une exposition aux actions) sur le portefeuille ou de l'exposer).
- Futures et options sur indices de volatilité.
- « *Contract for Difference* » (« CFD ») ou « *Performance Swap* » sur actions.
- Futures, options de change et change à terme (ces instruments seront utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille ou de l'exposer. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert mais sera limitée à 40 % de l'actif net).
- Swaps d'indices sur taux, actions, volatilité et change
- Dérivés de crédit: « *Credit Default Swaps* » (« CDS ») sur entité unique ("*single name*") ou sur indice (pour un maximum de 100 % de l'actif net) (ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses).

■ **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée :

- dans la poursuite de l'objectif de gestion ;
- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM ;
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple).

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 600 % de l'actif net (levier brut), 300 % de l'actif net (levier net).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

75. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Compartiment peut également investir, dans la limite de 110 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (*Medium Term Notes*, bons de souscription, warrants, obligations *callable* et obligations *puttable*, obligations convertibles et obligations remboursables, échangeables en actions) sur taux, actions, crédit ou change.

76. Dépôts d'espèces

Le Compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net.

77. Emprunts d'espèces

Le Compartiment peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif net en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, etc.).

78. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées :

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du Compartiment.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations :

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé :

Le Compartiment peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties :

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération :

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

79. Contrats constituant des garanties financières

Le Compartiment peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissement de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du Compartiment ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité.

La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*). Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le Compartiment et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital**: le Compartiment n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque actions**: en raison de son objectif de gestion, le Compartiment est exposé au risque actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du Compartiment peut baisser. Plus particulièrement, une variation des marchés actions peut impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles), des actions principalement issues de la conversion de ces titres hybrides, des produits dérivés actions et des parts d'OPC éventuellement détenues, et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque lié aux investissements sur les petites capitalisations**: l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les actions de petites capitalisations (sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions d'euros au moment de l'achat), en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques de volatilité entraînant une baisse de la valeur liquidative du Compartiment plus importante et plus rapide.
- **Risque de taux**: il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser.
- **Risque de crédit**: il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des *spreads* de crédit liées à la défaillance ou la dégradation ou l'amélioration de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des *spreads* de crédit, la valeur liquidative du Compartiment pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante**: le Compartiment se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des "titres à haut rendement / *high yield*" (titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative.
- **Risque de liquidité**: le Compartiment investit notamment dans des titres "à haut rendement / *high yield*" dont les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme**: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de volatilité**: les produits dérivés de type optionnel ou structuré sont sensibles à la volatilité de leurs sous-jacents. Les swaps de volatilité ou de variance sont également particulièrement exposés aux variations de la volatilité. Ces produits peuvent donc faire baisser la valeur liquidative du Compartiment.
- **Risque de change**, il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le Compartiment par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). dans la mesure où le Compartiment peut investir dans des obligations convertibles libellées dans une autre devise que l'euro ou dont l'action sous-jacente est elle-même soumise au risque de change. Le risque de change n'a pas vocation à être systématiquement couvert,
- **Risque de gestion discrétionnaire**: la gestion repose sur la sélection de valeurs, ainsi que sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes, et qu'il ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés les plus performants.
- **Risque lié à la surexposition**: le Compartiment peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du Compartiment au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres**: le Compartiment est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

En 2025 comme en 2024 presque toutes les classes d'actifs sont dans le vert. En effet, les hausses des taux historiques effectuées en 2022 ont porté leurs fruits avec une forte décreue de l'inflation observée partout dans le monde ce qui a permis aux Banques centrales de poursuivre les desserrements de leurs conditions financières. Les actifs obligataires ont délivré de bonnes performances selon leurs natures avec entre + 3 et + 5 % de performance en Europe. Pour les mêmes raisons, l'indice large européen Euro Stoxx (SXXT) s'adjugent plus de 20 % assez régulièrement au cours de l'année, à l'exception de la commotion début avril provoquée par l'annonce de droits de douanes de la part des USA dirigés désormais par D.Trump. Ces bonnes performances boursières sont caractérisées par une rotation sectorielle et une discrimination, valeur par valeur ainsi que géographique, extrêmement forte. Cette année cela est plutôt à l'avantage du gisement des convertibles. En effet, les secteurs Bancaires, Services aux Collectivités et Industrie/Construction qui sont bien représentés dans le gisement des convertibles, progressent de plus de 20 %. En revanche les secteurs de la Technologie, de l'Immobilier et des Services aux personnes, qui sont tout aussi bien présents dans le gisement, sont neutres voir négatifs. À titre d'exemple de dispersion, dans l'immobilier Klepierre fait + 20 % quand Vonovia et LEG font - 20 % ou encore dans le secteur de la Technologie où ASML affiche + 34 % et Delivery Hero - 20 % de performance.

Le marché primaire des obligations convertibles pour un montant total émis de 10,6 milliards d'euros a été à la hauteur des attentes avec plus du double de l'année précédente (2024 avec 5,3 milliards d'euros). La qualité reste très appréciable avec 75 % des émissions notées « Investment grade » (vs 35 % en 2024). À noter une jumbo de 1,3 mds d'euros de Vonovia et 800 millions d'euros par Legrand. On note plusieurs obligations échangeables émises par des banques des secteurs diverses comme Airbus, DHL, ASML ou SAP. Contrairement aux années précédentes, le secteur de la Technologie n'est pas prédominant avec 7 % du total; il est détrôné par les secteurs de l'industrie (30 %) de l'immobilier ou la santé (15 %) ce qui offre une diversification sectorielle bienvenue.

Cette classe d'actif toujours peu recherchée mais ne souffrant plus de sorties a vu ses valorisations intrinsèques s'apprécier significativement au cours de cet exercice. En effet, la volatilité implicite moyenne du gisement est passée de 28 % en début d'année à 29 % en fin d'exercice soit une hausse d'un point. En parallèle les spreads implicites se sont compressés de 51 bps (204 bps à 153 bps) en moyenne du gisement et les taux d'État se sont rehaussés de 2,25 % en janvier à 2,50 % en décembre avec une hausse régulière tout au long de l'exercice (swap 5 ans Europe).

En définitive, au cours de l'année 2025 le monde des convertibles offre une performance positive soutenue par une bonne tenue de presque tous ses moteurs de performance: crédit, volatilité et action; seuls les taux pénalisent. Sur l'exercice complet les obligations convertibles européennes représenté par l'indice Refinitiv Focus Hedged € progresse de + 7,19 %.

La valeur liquidative de LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES part I s'élève en fin d'exercice à 110,83 € pour 106,68 € fin 2024. La performance sur la période est donc de + 3,90 % pour un ESTR capitalisé à 2,24 % soit une performance relative de + 1,66 %.

L'actif total sous gestion est passé de 148,5 à 151,8 m € soit + 2 % grâce à l'effet de capitalisation et malgré des rachats.

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES a eu une exposition action positive pendant presque tout l'exercice entre 10 et 18 %. Sa surperformance absolue par rapport au taux sans risque (ester) provient avant tout de sa stratégie directionnelle: sélection des titres (secteur, profil technique) qui, sur cet exercice a profité de la hausse des actions (gain actions 2,16 %) et de la contraction des spreads de crédit (gain crédit et portage + 1,04 %). D'autre part, les stratégies d'arbitrages, à savoir détention d'obligations convertibles couvertes par des « short » actions ont rapporté en raison de la hausse des volatilités implicites (gain arbitrage + 0,68 %). Enfin nos arbitrages sur option (gain option + 0,14 %) ont été stimulés par hausse tendancielle des volatilités de marché (le V2X à 19 % en moyenne pendant cet exercice vs 16 % pour le précédent).

Ce fonds est labélisé ISR depuis 2019 et est passé en v3 en toute fin de l'exercice sous revue. Son statut actuel exige que les valeurs investies dans le portefeuille doivent, outre leurs attraits financiers, avoir un profil extra-financier meilleur que celui de son univers de référence amputé des 30 % les moins bien disant (y compris émetteurs en exclusion). Ainsi, la note GREaT du portefeuille a été meilleure que celle de son univers de référence amputé des 30 % les moins « bien-disant » sur l'ensemble de la période sous revue et avec des notes à 7,34 et 7,30 respectivement à date de fin d'exercice. Comme la v2, la v3 exige le respect en absolu de deux KPI et en ajoute un troisième: un nouveau KPI de transition. Le premier porte sur l'empreinte carbone (scope 1 & 2) qui doit être meilleure que celle de son univers et le second porte sur les Droits Humains (un émetteur respecte ce KPI « United Nation Global Compact » quand il a signé le pacte de l'ONU relatif aux Droits Humains) de la même façon le portefeuille doit avoir une proportion ayant signé supérieure à celle de l'univers. Ces deux exigences ont été respectées pendant tout l'exercice.

PERFORMANCES

L'indice de référence est ESTR Capitalisé

Performances	SICAV – Action I	Indice de référence
Sur 1 an	3,89 %	2,24 %
Sur 3 ans	10,95 %	9,60 %
Sur 5 ans	6,57 %	9,06 %

Performances	SICAV – Action X	Indice de référence
Sur 1 an	4,34 %	2,24 %
Sur 3 ans	12,41 %	9,60 %
Sur 5 ans	8,92 %	9,06 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global du Compartiment est calculé en VaR absolue 99 % à 20 jours (ouverts). Celle-ci correspond à la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sur un horizon de temps de 1 mois (20 jours ouverts) avec une probabilité de 99 %.

Le portefeuille est construit de manière à respecter, dans des conditions normales de marché, une limite de VaR 99 % ex ante en 1 mois de 20 %, pour le Compartiment LBPAM ISR Absolute Return Convertibles.

Niveau maximum de la VaR en 2025	1,62 %
Niveau minimum de la VaR en 2025	0,90 %
Niveau moyen de la VaR en 2025	1,25 %
Niveau de la VaR le 30/12/2025	1,37 %

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	35 748 752,89	34 043 172,42	69 791 925,31
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	30 612 518,22	29 988 551,49	60 601 069,71
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	3 834 469,14	3 761 768,77	7 596 237,91
CELLNEX TELECOM 0.750% 20-11-31	6 325 047,26	—	6 325 047,26
FEMSA 2.625% 24-02-26	1 510 150,68	4 586 045,55	6 096 196,23
BNP PARIBAS FP EUR	2 939 321,59	2 974 098,79	5 913 420,38
OSTRUM SRI CASH Z2 (C/D) EUR	2 736 874,87	2 981 165,41	5 718 040,28
CELLNEX TELECOM 0.500% 05-07-28	—	5 241 749,38	5 241 749,38
TAG IMMO AG 0.625% 11-03-31	5 228 080,47	—	5 228 080,47
TAG IMMO AG 0.625% 27-08-26	1 464 319,27	3 620 411,78	5 084 731,05

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 300,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 600,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 162,72 % selon la méthode de l'engagement,
- 123,67 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

La SICAV relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales de la SICAV sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/06/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

Dividendes (en euros) distribués au titre des trois derniers exercices des **actions X** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/06/2023	2023	Néant	Néant	Néant
31/12/2023	2024	Néant	Néant	Néant
31/12/2024	2025	Néant	Néant	Néant

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (CFD sur actions, Options sur indices et sur actions, Futures sur devises et sur indices.).

À fin décembre 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants : 1 Collatéral cash OTC, 1 Collatéral cash sur prêt emprunt ;

Les contreparties à ces opérations étaient : JEFFERIES GMBH ; NATIXIS.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -564 000,00 EUR.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	1 088 000 euros soit 0,72 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	JEFFERIES GMBH (100 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	Allemagne (100 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	16 639,40
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	—

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013403755,
- 0,03 % de l'actif net moyen pour l'action FR0013403771.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes:

- Les collaborateurs de LBP AM sont essentiellement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les comportements à risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - de l'équilibre entre la rémunération fixe et la rémunération variable.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs, y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale par le manager, après échanges avec son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné: l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
- Personnel identifié: preneurs de risques.

Toute personne listée comme personnel identifié au sein de la politique – globalement ceux ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et/ou ceux dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle des preneurs de risque/personnel identifié, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 %, par tiers sur 3 ans.

- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori: les rémunérations peuvent être reprises par la mise en place de deux mécanismes sur la base de critères définis par la direction des risques et la DCCI et sur la décision du Comité des Rémunérations:
 - Restitutions: le Comité des rémunérations se réserve la possibilité de réclamer la restitution de tout ou partie de la rémunération variable déjà versée ou acquise, notamment lorsque le personnel identifié a contribué aux performances financières médiocres ou négatives, ou en cas de fraude.
 - Malus: ce mécanisme est activable sur décision du comité des rémunérations. L'acquisition ou le versement de la part différée n'est jamais garantie, elle est subordonnée au respect des conditions applicables (méthodologie d'évaluation des comportements risques et conformité des collaborateurs de la DDCI et de la Direction des Risques). Ce malus peut annuler tout ou partie les rémunérations variables non encore acquises ou versées.
- Le Comité des Nominations et des rémunérations (CNR) est composé de membres n'occupant pas de fonction exécutive au sein de LBP AM, et présidé par un des membres indépendants. Y participent également la DRH LBP AM, la direction de la Rémunération Groupe LBP et la CEO de LBP AM.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2025	
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2025	
Fixes bruts	17 798 110 €
Variables + primes bruts	6 110 455 €
Ensemble des gérants	
Fixes bruts	4 126 142 €
Variables + primes bruts	2 423 170 €
Ensemble des cadres supérieurs (hors gérants)	
Fixes bruts	1 543 000 €
Variables + primes bruts	592 580 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	2 229 650,58	2 627 900,39
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 229 650,58	2 627 900,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	121 436 659,10	118 738 597,04
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	121 436 659,10	118 738 597,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	5 849 265,14	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 849 265,14	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	14 409 997,70	14 093 328,52
OPCVM	14 409 997,70	14 093 328,52
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	1 153 672,90	593 520,21
Opérations temporaires sur titres (H)	1 636 830,32	919 367,46
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	515 136,67	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	1 121 693,65	919 367,46
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	146 716 075,74	136 972 713,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	2 463 569,70	242 418,61
Comptes financiers	4 910 177,23	12 847 053,01
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	7 373 746,93	13 089 471,62
Total de l'actif I+II	154 089 822,67	150 062 185,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	145 795 791,10	143 234 178,66
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	6 046 045,34	5 255 344,47
Capitaux propres I	151 841 836,44	148 489 523,13
Passifs de financement II (*)	0,00	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	151 841 836,44	148 489 523,13
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	1 090 664,66	915 446,92
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	1 090 664,66	915 446,92
Instruments financiers à terme (B)	338 466,68	211 123,29
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	1 429 131,34	1 126 570,21
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	655 195,81	319 525,29
Concours bancaires	163 659,08	126 566,61
Sous-total autres passifs IV	818 854,89	446 091,90
Total Passifs : I+II+III+IV	154 089 822,67	150 062 185,24

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	130 397,72	91 610,40
Produits sur obligations	1 148 071,06	1 085 148,97
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	97 267,49	115 855,07
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	190 681,89	356 551,81
Sous-total produits sur opérations financières	1 566 418,16	1 649 166,25
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-42 550,46	-19 773,25
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-14 820,23	-6 993,50
Sous-total charges sur opérations financières	-57 370,69	-26 766,75
Total revenus financiers nets (A)	1 509 047,47	1 622 399,50
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-714 534,86	-733 153,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-714 534,86	-733 153,77
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	794 512,61	889 245,73
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	9 275,45	-13 673,16
Sous-total revenus nets I = (C+D)	803 788,06	875 572,57
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	3 131 368,76	-1 565 998,17
Frais de transactions externes et frais de cession	291 878,38	642 656,21
Frais de recherche	-40 759,61	-57 915,27
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 382 487,53	-981 257,23
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	44 588,00	-28 514,32
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	3 427 075,53	-1 009 771,55

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	1 839 412,04	5 502 191,44
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-499,47	-5 360,59
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	1 838 912,57	5 496 830,85
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-23 730,82	-107 287,40
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 815 181,75	5 389 543,45
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	6 046 045,34	5 255 344,47

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Compartiment est double :

- chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée (3 ans), une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence (l'indice €STR capitalisé quotidiennement) majorée comme suit pour chacune des catégories d'actions :
 - objectif de performance supérieure de 3,2 % par an à celle de l'€STR pour l'action L,
 - objectif de performance supérieure de 3,9 % par an à celle de l'€STR pour l'action GP,
 - objectif de performance supérieure de 4 % par an à celle de l'€STR pour l'action I,
 - objectif de performance supérieure de 4,4 % par an à celle de l'€STR pour l'action X,
- et mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2022	30/06/2023	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	166 333 283,11	158 863 443,58	150 366 263,49	148 489 523,13	151 841 836,44
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I en EUR					
Actif net	77 606 010,69	68 556 491,73	67 268 582,55	63 712 875,28	66 815 034,40
Nombre de titres	786 221,00000	674 901,00000	652 078,00000	597 222,00000	602 811,00000
Valeur liquidative unitaire	98,70	101,58	103,16	106,68	110,83
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	1,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	1,33	1,51	-0,72	2,50
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,53	-0,13	0,29	0,37	0,32
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X en EUR					
Actif net	88 727 272,42	90 306 951,85	83 097 680,94	84 776 647,85	85 026 802,04
Nombre de titres	8 869,27297	8 734,27297	7 896,27297	7 756,27297	7 455,27297
Valeur liquidative unitaire	10 003,89	10 339,37	10 523,65	10 930,07	11 404,92
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	129,80	-4,76	12,83	-74,33	256,99
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,61	30,37	52,60	84,33	81,54

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

A l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Évaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan. L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Swing pricing

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille.

Afin de protéger les intérêts des actionnaires restants, la SICAV met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement, pour les Compartiments:

- LBPAM ISR Convertibles Europe;
- LBPAM ISR Absolute Return Convertibles;
- LBPAM ISR Absolute Return Credit; et
- LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux actionnaires qui demandent la souscription ou le rachat d'actions du Compartiment concerné en épargnant ainsi les actionnaires qui demeurent au sein du Compartiment.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des actionnaires sur l'ensemble des classes d'actions du Compartiment dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du Compartiment, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période de revue est a minima:

- trimestrielle pour les Compartiments LBPAM ISR Absolute Return Convertibles et LBPAM ISR Absolute Return Credit;
- ne peut excéder six mois pour les Compartiments LBPAM ISR Convertibles Europe et LBPAM ISR Convertibles Monde.

Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au Compartiment.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du Compartiment, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2 % de la valeur liquidative. Les actionnaires sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du Compartiment peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1^{er} niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
- 2^e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Frais facturés au Compartiment	Assiette	Taux / Barème Part		
		Action GP	Action L	Actions I et X
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,90 % TTC maximum	1,50 % TTC maximum	0,80 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Jusqu'au 30 juin 2019 : 0,5 % TTC maximum		
Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant		
Commission de surperformance	Actif net	Action I uniquement: 20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes de l'action I réalisée par le Compartiment par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence (€STR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 4,085 % et ajustée des souscriptions/rachats dans le Compartiment		

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion du Compartiment en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le Compartiment) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex: Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du Compartiment.

Frais de fonctionnement et autres services

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au Compartiment s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.06 % de l'actif net.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Les revenus résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, en ce inclus les revenus générés par le réinvestissement des garanties espèces liées aux opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects sont restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion. La quote-part de ces coûts ne pourra pas excéder 50 % des revenus générés.

Pour toute information complémentaire, se reporter au rapport annuel du Compartiment.

Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la Société de Gestion pour les actions I. Ces frais de gestion correspondent à 20 % de la surperformance nette de frais.

La surperformance du Compartiment correspond à la différence positive entre l'actif net du Compartiment avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance et l'actif net d'un OPC fictif réalisant la performance de l'indicateur de référence (BSTR capitalisé) majoré, sur une base annuelle, de 4,085 % et ajustée des souscriptions et des rachats dans le Compartiment.

La commission de surperformance est provisionnée lors de chaque calcul de valeur liquidative. En cas de sous performance du Compartiment sur une valeur liquidative donnée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision, plafonnée à la hauteur de la dotation existante. En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constatée comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre d'actions rachetées, affectée définitivement à un compte de tiers spécifique. Cette quote-part de frais de gestion variables est acquise à la Société de Gestion dès le rachat.

A la Date de constatation, dans le cas d'une sous-performance du Compartiment sur la Période de Calcul, cette dernière est prolongée à l'année suivante. La dotation ne pourra s'incrémenter à nouveau que lorsque l'ensemble des sous-performances au titre de la Période de Calcul sera comblée par le Compartiment, sans limitation de durée.

Date de constatation : dernière date de valeur liquidative du mois de décembre de chaque année. La Date de constatation devient une date de paiement de la commission de surperformance en cas de surperformance sur la Période de Calcul.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action I	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV
Action X	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	148 489 523,13	150 366 263,49
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 680 868,35	1 287 366,64
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-5 344 467,75	-8 568 926,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	794 512,61	889 245,73
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 382 487,53	-981 257,23
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 838 912,57	5 496 830,85
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	151 841 836,44	148 489 523,13

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a. Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I		
Actions souscrites durant l'exercice	8 240,00000	880 251,37
Actions rachetées durant l'exercice	-2 651,00000	-287 216,11
Solde net des souscriptions/rachats	5 589,00000	593 035,26
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	602 811,00000	
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X		
Actions souscrites durant l'exercice	158,00000	1 800 616,98
Actions rachetées durant l'exercice	-459,00000	-5 057 251,64
Solde net des souscriptions/rachats	-301,00000	-3 256 634,66
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	7 455,27297	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I FR0013403755	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la SICAV	EUR	66 815 034,40	602 811,00000	110,83
LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X FR0013403771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	85 026 802,04	7 455,27297	11 404,92

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Suisse +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	2 229,65	1 798,73	430,92	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	-1 810,71	NA	NA	NA	NA	NA
Options	845,55	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-20 947,77	NA	NA	NA	NA	NA
Total	-19 683,28					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
ALLEMAGNE	30 572,58	0,00	22 328,79	8 243,79	28 541,83	2 030,75
FRANCE	22 436,01	2 858,20	14 677,01	4 900,80	13 695,57	8 740,44
ETATS-UNIS	19 653,32	0,00	19 653,32	0,00	14 447,09	5 206,23
ESPAGNE	15 700,98	0,00	9 372,24	6 328,74	8 572,12	7 128,86
PAYS-BAS	12 784,41	749,39	4 967,72	7 067,30	12 035,02	749,39
Autres	21 926,19	4 473,00	16 130,49	1 322,70	18 056,61	3 869,58
Total	123 073,49	8 080,59	87 129,57	27 863,33	95 348,24	27 725,25

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	5 849,26	5 849,26	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 910,18	0,00	0,00	0,00	4 910,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-1 090,66	0,00	-1 090,66	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-163,66	0,00	0,00	0,00	-163,66
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		5 849,26	-1 090,66	0,00	4 746,52

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	Actif						
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 732,83	0,00	1 116,44
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	4 910,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-163,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	4 746,51	0,00	0,00	0,00	4 732,83	0,00	1 116,44

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 CHF +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	430,92	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	16 492,30	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2,69	2,02	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	86,74	0,00	7,87	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	-163,66	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	15 797,61	1 378,38	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	71,76	1,87	0,00	0,00	0,00
Total	32 451,10	1 218,61	438,79	0,00	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	75 151,40	12 886,29	33 398,97
Obligations et valeurs assimilées	4 732,83	0,00	1 116,44
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 121,69	0,00	514,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	81 005,92	12 886,29	35 029,41

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	147,98	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS	515,14	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
JEFFERIES GMBH	1 121,69	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,11	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
JEFFERIES GMBH	0,00	1 090,66
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	0,00	218,45
Dettes		
Collatéral espèces		
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG MADRID	0,00	0,00
JEFFERIES GMBH	0,00	20,03
NATIXIS	0,00	544,53

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances	
Ventes à règlement différé	2 099 494,40
Dépôts de garantie en espèces	341 826,76
Collatéraux	107,21
Autres créances	22 141,33
Total des créances	2 463 569,70
Dettes	
Frais de gestion fixe	67 132,45
Coupons et dividendes en espèces	3 180,34
Collatéraux	564 560,59
Autres dettes	20 322,43
Total des dettes	655 195,81
Total des créances et des dettes	1 808 373,89

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	474 263,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	18 069,81
Pourcentage de frais de recherche	0,03
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	240 271,76
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,29
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	22 689,80
Pourcentage de frais de recherche	0,03

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	803 788,06	875 572,57
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	803 788,06	875 572,57
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	803 788,06	875 572,57

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	607 968,88	654 114,06
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	607 968,88	654 114,06
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	607 968,88	654 114,06
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	607 968,88	654 114,06
Total	607 968,88	654 114,06
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	195 819,18	221 458,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	195 819,18	221 458,51
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	195 819,18	221 458,51
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	195 819,18	221 458,51
Total	195 819,18	221 458,51
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 427 075,53	-1 009 771,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	3 427 075,53	-1 009 771,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 427 075,53	-1 009 771,55

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 915 996,59	-576 536,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 915 996,59	-576 536,28
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 915 996,59	-576 536,28
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 915 996,59	-576 536,28
Total	1 915 996,59	-576 536,28
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 511 078,94	-433 235,27
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 511 078,94	-433 235,27
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 511 078,94	-433 235,27
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	1 511 078,94	-433 235,27
Total	1 511 078,94	-433 235,27
<i>* Information relative aux acomptes versés</i>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<i>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</i>		
Nombre d'actions	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				2 229 650,58	1,47
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				2 229 650,58	1,47
Industrie aérospatiale et défense				802 980,00	0,53
SAFRAN SA	FR0000073272	EUR	2 700	802 980,00	0,53
Produits chimiques				430 920,58	0,28
SIKA AG-REG	CH0418792922	CHF	2 466	430 920,58	0,28
Services liés aux technologies de l'information				995 750,00	0,66
CAPGEMINI SE	FR0000125338	EUR	7 000	995 750,00	0,66
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS				121 436 659,10	79,98
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				121 436 659,10	79,98
Boissons				1 479 030,82	0,97
DAVIDE CAMPARI MILANO 2.375% 17-01-29	XS2740429589	EUR	1 500 000	1 479 030,82	0,97
Compagnies aériennes				3 147 480,00	2,07
DEUTSCHE LUFTHANSA AG ZCP 10-09-32	DE000A4DFHZ5	EUR	3 000 000	3 147 480,00	2,07
Electricité				1 495 579,00	0,98
LEGRAND 1.5% 23-06-33 CV	FR0014010NZ3	EUR	1 400 000	1 495 579,00	0,98
Equipement et services pour l'énergie				2 546 885,10	1,68
SAIPEM 2.875% 11-09-29 CV	XS2677538493	EUR	1 700 000	2 546 885,10	1,68
Equipements électriques				6 822 814,01	4,49
NORDEX AG 4.25% 14-04-30 CV	DE000A351MA2	EUR	1 000 000	2 030 750,93	1,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.25% 23-09-33 CV	FR0014012R72	EUR	500 000	509 469,25	0,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.625% 28-06-31 CV	FR001400R1R6	EUR	2 000 000	2 121 694,29	1,40
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.97% 27-11-30 CV	FR001400M9F9	EUR	1 700 000	2 160 899,54	1,41
Gestion et promotion immobilière				873 493,01	0,58
LEG PROPERTIES BV 1.0% 04-09-30	DE000A3L21D1	EUR	900 000	873 493,01	0,58
Gestion immobilière et développement				11 964 875,92	7,88
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	DE000A289T23	EUR	5 400 000	5 054 353,04	3,33
SIMON GLOBAL DEVELOPMENT BV 3.5% 14-11-26	XS2713344195	EUR	600 000	749 392,57	0,49
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 11-03-31	DE000A4DFC57	EUR	5 000 000	5 096 313,81	3,36
VONOVIA SE ZCP 20-05-30 CV	DE000A4DFHK7	EUR	1 100 000	1 064 816,50	0,70
Grands magasins et autres				1 322 696,21	0,87
ALIBABA GROUP 0.5% 01-06-31 CV	US01609WBG69	USD	1 000 000	1 322 696,21	0,87
Hôtels, restaurants et loisirs				4 161 326,83	2,74
ACCOR 0.7% 07-12-27 CV	FR0013521085	EUR	45 500	2 615 249,00	1,72
SPIE 2.0% 17-01-28 DD	FR001400F2K3	EUR	1 000 000	1 546 077,83	1,02
Industrie aérospatiale et défense				3 689 421,02	2,43
MTU AERO ENGINES 0.05% 18-03-27	DE000A2YPE76	EUR	3 300 000	3 689 421,02	2,43
Logiciels				10 023 176,25	6,60
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 1.125% 18-05-28	XS2343113101	EUR	1 400 000	2 087 843,40	1,38
NEXI 1.75% 24-04-27 CV	XS2161819722	EUR	2 300 000	2 251 227,62	1,48
VINCI 0.7% 18-02-30 CV	FR001400XE50	EUR	2 000 000	2 092 246,09	1,38
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27 CV	DE000A3E4597	EUR	3 700 000	3 591 859,14	2,36
Marchés de capitaux				12 942 791,05	8,52
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	FR0014010U53	EUR	1 000 000	1 285 001,26	0,85

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CITIGROUP GLOBAL MKTS FUNDING ZCP 15-03-28 CV	XS2566032095	EUR	1 000 000	1 049 670,00	0,69
COINBASE GLOBAL ZCP 01-10-29	US19260QAG29	USD	3 000 000	2 373 970,79	1,56
GOLD SACH GR ZCP 07-05-30 CV	XS2958341708	EUR	4 400 000	5 206 234,00	3,42
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.1% 20-05-30	XS3076174393	EUR	1 500 000	1 424 959,17	0,94
JP MORGAN CHASE FINANCIAL COMPANY LLC 0.5% 27-03-30	XS3041309207	EUR	1 500 000	1 602 955,83	1,06
Métaux et minerais				3 936 815,74	2,59
RAG STIFTUNG 1.875% 16-11-29	DE000A30VPN9	EUR	2 900 000	2 924 373,86	1,92
RAG STIFTUNG 2.25% 28-11-30 CV	DE000A352B25	EUR	1 000 000	1 012 441,88	0,67
Outils et services appliqués aux sciences biologiques				6 164 580,28	4,06
QIAGEN NV 2.0% 04-09-32 CV	DE000A4EF8U1	USD	3 800 000	3 307 385,55	2,18
QIAGEN NV 2.5% 10-09-31 CV	DE000A3L06J9	USD	3 200 000	2 857 194,73	1,88
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication				9 313 757,83	6,13
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV 1.875% 06-04-29	XS2465773070	EUR	2 000 000	2 682 705,00	1,77
STMICROELECTRONICS NV ZCP 04-08-27	XS2211997239	USD	8 000 000	6 631 052,83	4,36
Services aux collectivités				6 162 710,16	4,06
IBERDROLA FINANZAS SAU 0.8% 07-12-27 CV	XS2557565830	EUR	3 600 000	5 041 016,51	3,32
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.5% 27-03-30 CV	XS3034368806	EUR	1 000 000	1 121 693,65	0,74
Services aux entreprises				8 131 053,96	5,35
CMA CGM 0.5% 16-12-28 CV	FR0014014WI2	EUR	800 000	867 352,84	0,57
ELIS EX HOLDELIS 2.25% 22-09-29	FR001400AFJ9	EUR	400 000	618 075,04	0,41
LAGFIN SCA 3.5% 08-06-28 CV	XS2630795404	EUR	2 200 000	2 172 626,08	1,43
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	BE63276660591	EUR	4 500 000	4 473 000,00	2,94
Services clientèle divers				2 976 975,00	1,96
EDENRED ZCP 14-06-28 CV	FR0014003YP6	EUR	50 000	2 976 975,00	1,96
Services de télécommunication diversifiés				6 328 736,44	4,17
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	XS2257580857	EUR	7 000 000	6 328 736,44	4,17
Services financiers diversifiés				14 991 700,47	9,90
CITIGROUP GLOBAL MKTS 0.8% 05-02-30 CV	XS2982266343	EUR	2 800 000	3 080 043,53	2,03
CITIGROUP GLOBAL MKTS 1.0% 09-04-29 CV	XS2782912518	EUR	5 900 000	5 965 161,05	3,95
EURONEXT NV 1.5% 30-05-32 CV	IT0006769316	EUR	500 000	497 054,26	0,33
FERROVIAL SE 0.75% 20-05-31 CV	XS3168182692	EUR	400 000	405 659,00	0,27
MERRILL LYNCH BV 0.1% 28-04-30 CV	XS2938565673	EUR	1 500 000	1 411 524,17	0,93
ORPAR 2.0% 07-02-31 CV	FR001400NF10	EUR	800 000	774 061,42	0,51
WENDEL 2.625% 27-03-26 CV	FR001400GVBO	EUR	2 800 000	2 858 197,04	1,88
Soins et autres services médicaux				2 960 760,00	1,95
FRESENIUS SE 0.0% 11-03-28 CV	DE000A4DFSR9	EUR	3 000 000	2 960 760,00	1,95
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES				5 849 265,14	3,85
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				5 849 265,14	3,85
Machines				1 116 435,00	0,74
EXAIL TECHNOLOGIES 4.0% PERP	FR00140112G1	EUR	1 000 000	1 116 435,00	0,74
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)				4 732 830,14	3,11
COVIVIO 1.625% 23-06-30	FR0013519279	EUR	5 000 000	4 732 830,14	3,11
TITRES D'OPC				14 409 997,70	9,49
OPCVM				14 409 997,70	9,49
Gestion collective				14 409 997,70	9,49
OSTRUM SRI CASH Part M	FR0010392951	EUR	1 182	12 752 467,98	8,40
OSTRUM SRI CASH Z	FR0012750461	EUR	154	1 657 529,72	1,09
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS				514 000,51	0,34

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Code ISIN	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				514 000,51	0,34
Marchés de capitaux				514 000,51	0,34
CARA OBLIGATIONS SAS 1.5% 01-12-30	FR0014010U53	EUR	400 000	514 000,51	0,34
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS				1 136,16	0,00
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION				1 121 693,65	0,74
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé				1 121 693,65	0,74
Services aux collectivités				1 121 693,65	0,74
IBERDROLA FINANZAS SAU 1.5% 27-03-30 CV	XS3034368806	EUR	1 000 000	1 121 693,65	0,74
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION				-1 088 000,00	-0,72
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION				-2 664,66	0,00
Total				144 471 738,18	95,15

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	-31	0,00	-19 405,00	-1 810 710,00
Sous-total 1.		0,00	-19 405,00	-1 810 710,00
2. Options				
EURO STOXX 50 03/2026 PUT 5400	125	52 875,00	0,00	-1 172 760,53
EURO STOXX 50 06/2026 CALL 5650	170	527 340,00	0,00	5 858 011,22
EURO STOXX 50 06/2026 PUT 5650	170	304 810,00	0,00	-3 839 704,83
Sous-total 2.		885 025,00	0,00	845 545,86
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
CFD MS ASML HOL 1230	-1 350	12 960,00	0,00	-1 243 890,00
CFD MS COINBASE 1230	-2 235	46 205,29	0,00	-430 348,59
CFD MS EURONEXT 1230	-1 020	0,00	-3 978,00	-130 560,00
CFD MS FERRARI 1230	-590	0,00	-2 773,00	-188 033,00
CFD MS FERROVIA 1230	-200	355,43	0,00	-11 068,00
CFD MSF TEG EUR 1230	-87 630	0,00	-12 268,20	-1 159 344,90
CFD MS MTU AERO 1230	-2 710	0,00	-271,00	-962 863,00
CFD MS SAIPEM S 1230	-367 408	0,00	-35 271,17	-890 964,40
MS ACCOR SA 1230	-9 080	0,00	-10 163,20	-437 837,60
MS AIRBUS SE 1230	-1 133	0,00	-2 583,24	-224 787,20
MS AIR FRANCE 1230	-25 515	0,00	-5 655,50	-295 080,98
MS ALIBABA GR 1230	-8 550	25 552,81	0,00	-1 067 102,90
MS BE SEMICONDU 1230	-7 835	0,00	-10 185,50	-1 047 931,25
MS DEUTSCHE L 1230	-152 486	16 163,52	0,00	-1 281 797,32
MS DHL GROUP 1230	-16 110	5 960,70	0,00	-752 820,30
MS ELIS SA 1230	-20 830	0,00	-13 331,20	-505 335,80
MS EVONIK IND 1230	-40 295	0,00	-8 864,90	-538 341,20
MS FRESENIUS 1230	-11 570	0,00	-9 140,30	-471 593,20
MS IBERDROLA 1230	-265 845	0,00	-91 884,46	-4 908 827,93
MS INTL CONSO 1230	-232 920	1 867,31	0,00	-1 105 179,59
MS KERING 1230	-731	2 229,55	0,00	-220 031,00
MS LEG IMMOBI 1230	-885	0,00	-1 504,50	-55 091,25
MS NORDEX SE 1230	-27 920	11 726,40	0,00	-813 030,40
MS QIAGEN N.V 1230	-19 750	0,00	-10 270,00	-767 386,25
MS SCHNEIDER 1230	-3 200	24 960,00	0,00	-751 680,00
MS STMICROELECTRONIC	-30 560	0,00	-305,60	-686 836,00
Sous-total 4.		147 981,01	-218 449,77	-20 947 762,06
Total		1 033 006,01	-237 854,77	-21 912 926,20

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EC EURUSD 0326	126	95 214,78	0,00	15 797 607,39
RP EURGBP 0326	11	0,00	-5 397,13	1 378 385,73
Sous-total 1.		95 214,78	-5 397,13	17 175 993,12
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		95 214,78	-5 397,13	17 175 993,12

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	144 471 738,18
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	795 151,24
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	89 817,65
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	7 399 199,04
Autres passifs (-)	-914 069,67
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	151 841 836,44

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES I	EUR	602 811,00000	110,83
Action LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES X	EUR	7 455,27297	11 404,92

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500P0YZW5IQZIPZ84

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



OUI



NON

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 15% d'investissement durables

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion de sa liquidité, le Produit Financier pouvait investir dans des OPC ayant obtenu le label ISR français¹.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	<p>Rappel de l'indicateur :</p> <p>La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « Note Moyenne Améliorée » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Stoxx Europe 600 prix)+(S&P 500 prix (en dollar))+(FTSE Convertible Global Hedged)] et faisant l'objet d'une analyse ESG²). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 30% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT³).</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>

¹ Ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR français.

² Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

³ Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

	<p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 était le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 293 1334 488"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille*</th> <th>Score cible*</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Score Great Moyen</td> <td>7.34</td> <td>7.3</td> </tr> </tbody> </table> <p>Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</p>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*	Score Great Moyen	7.34	7.3			
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible*								
Score Great Moyen	7.34	7.3								
<p>Indicateurs Clés de Performance</p>	<p>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi. - Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres. <p>Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p> <p>A titre d'exemple, le score obtenu au 31/12/2025 est le suivant :</p> <table border="1" data-bbox="611 1122 1334 1451"> <thead> <tr> <th>Indicateur</th> <th>Score du portefeuille</th> <th>Score cible</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Trajectoire Net Zero</td> <td>61.03 %</td> <td>49.43 %</td> </tr> <tr> <td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td> <td>42.24 Average % Of Women in Board</td> <td>40.2 Average % Of Women in Board</td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Score du portefeuille	Score cible	Trajectoire Net Zero	61.03 %	49.43 %	Mixité au sein des organes de gouvernance	42.24 Average % Of Women in Board	40.2 Average % Of Women in Board
Indicateur	Score du portefeuille	Score cible								
Trajectoire Net Zero	61.03 %	49.43 %								
Mixité au sein des organes de gouvernance	42.24 Average % Of Women in Board	40.2 Average % Of Women in Board								
<p>Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social</p>	<p>L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 15% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus.</p> <p>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.</p>									

	A titre d'exemple, au 31/12/2025, le produit financier était investi à hauteur de 56,07% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.
--	---

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 30%⁴ des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier⁵ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 30%⁶ des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 30% des émetteurs les plus mal notés⁷.

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2024	2023	2022	2021
Méthodologie	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>	<i>Note Moyenne</i>	
Score limite/ Score cible	7.19	6.93	4.57	
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.61	7.52	7.63	

⁴ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁵ 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

⁶ Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1^{er} janvier 2025, de 25% entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1^{er} janvier 2026.

⁷ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Trajectoire Net Zero</i>	<i>Empreinte carbone</i>	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	65.45 %	62.61 tCO2/M€ investi	44.05 tCO2/M€ investi
Valeur comparable	41.13 %	88.74 tCO2/M€ investi	80.37 tCO2/M€ investi

Indicateur 2

	2024	2023	2022
Indicateur	<i>Mixité au sein des organes de gouvernance</i>	<i>Droits Humains</i>	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises</i>

	<i>concernées, en pourcentage du nombre total de membres.</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>	<i>signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>43.37 Average % Of Women in Board</i>	<i>54.89 %</i>	<i>54.19 %</i>
Valeur Comparable	<i>40.21 Average % Of Women in Board</i>	<i>30.49 %</i>	<i>38.95 %</i>

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2024	2023	2022
Poids des investissements durables	65,83%	49,22%	34,41%

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains⁸, notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux⁹ ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique¹⁰ ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;

⁸ Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

⁹ Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : <https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable>

¹⁰ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/le-label-greenfin)

- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹¹

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif de durabilité sur le plan environnemental ou social et respectaient les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, la méthodologie appliquée par la Société de Gestion a considéré systématiquement et de manière cumulative :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et de respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière propriétaire « GREaT » ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance, ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquée est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹²

¹¹ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹² A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288¹³ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁴

- — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion:

¹³ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

¹⁴ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

<https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>¹⁵

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion¹⁶ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote¹⁷;
- L'attention particulière portée à l'identification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :

¹⁵ A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

¹⁶ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

¹⁷ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>

<https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .

Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/12/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissement du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Autres et Liquidités		8,4%	France
EURO	Autres et Liquidités		4,74%	
STMICROELECTRON 0% 04-08-27	Obligations	Technologie	4,37%	Singapour
CELLNEX TELECOM 0.750% 20-11-31	Obligations		4,17%	Espagne
CITIGROUP GLOBAL 1.000% 09-04-29	Obligations	Finance	3,93%	Etats-Unis
GS FIN C INTL 0% 07-05-30	Obligations	Finance	3,43%	Etats-Unis
TAG IMMO AG 0.625% 11-03-31	Obligations	Finance	3,36%	Allemagne
LEG IMMOBILIEN 0.400% 30-06-28	Obligations	Finance	3,33%	Allemagne
IBERDROLA FIN SA 0.800% 07-12-27	Obligations	Services aux Collectivités	3,32%	Espagne
COVIVIO 1.625% 23-06-30	Obligations	Finance	3,12%	France
SAGERPAR 0% 01-04-26	Obligations	Finance	2,95%	Belgique
MTU AERO ENGINES 0.050% 18-03-27	Obligations	Industrie	2,43%	Allemagne
ZALANDO SE 0.625% 06-08-27	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,37%	Allemagne
QIAGEN NV 2.000% 04-09-32	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	2,18%	Etats-Unis
DT LUFTHANSA AG 0% 10-09-32	Obligations		2,07%	Allemagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/12/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 95,86%.

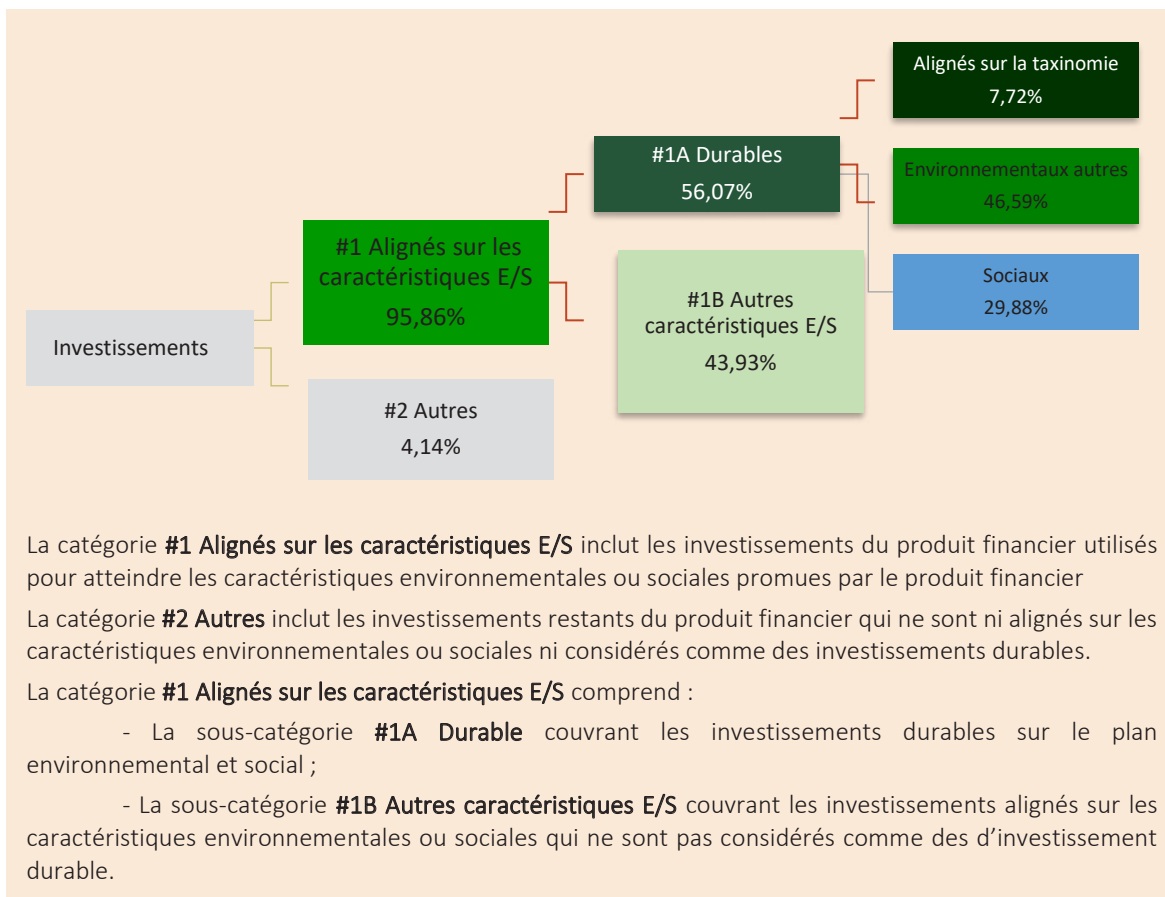
La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 15% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 56,07% de son actif net au 31/12/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 46,59% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 29,88% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"¹⁸.

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 7,72% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

¹⁸ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représentait 1,47% de l'AuM :

Gics1	Poids
Matériaux	0,28%
Industrie	0,53%
Technologie de l'information	0,66%

Investissement en obligations, qui représentait 84,9% de l'AuM :

Bics1	Poids
Communications	0,87%
Biens de consommation cycliques	4,09%
Bien de consommation non cycliques	10,83%
Energie	5,61%
Finance	34,42%
Industrie	10,54%
Technologie	6,13%

Services aux collectivités	4,8%
----------------------------	------

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 13,63% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	13,03%
Produits dérivés	0,6%

Au 31/12/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 7,18% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE¹⁹ ?

- **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

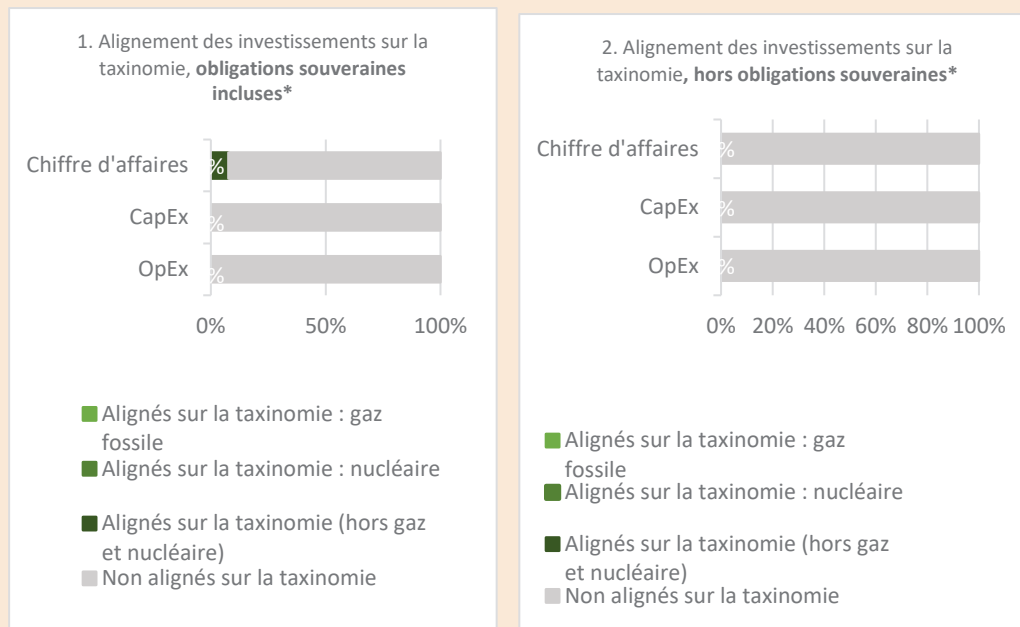
Non

¹⁹ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/12/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,04% % et 1,62% % respectivement au 31/12/2025.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable




Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 46,59% au 31/12/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 15% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 29,88% au 31/12/2025



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 4,14% de l'actif net de l'OPC au 31/12/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la

liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- la politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du processus de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

Compartiments :

TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES MONDE

TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES

TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR

TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR

LBPAM ISR CONVERTIBLES EUROPE

TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR

LBPAM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

SICAV

LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV LBPAM FUNDS

36, quai Henri IV - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LBPAM FUNDS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies



significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Date :
2026.03.30
17:40:03
+02:00

Amaury Coupez
Associé